

Gestion des eaux pluviales dans les agglomérations

Mardi 9 décembre 2014

Journée d'étude et d'échange



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon



Avec le soutien de



Wallonie



Brabant wallon



WATERLOO

Mesures existantes en Wallonie et tour des bonnes pratiques à l'étranger

Monsieur François Mayer,
Service Public de Wallonie – DGO3





Service public de Wallonie

1 Secrétariat général – 1 Direction générale transversale
– 7 Directions générales opérationnelles



ex-DGAR



ex-DGVH



ex-DGRNE
et DGA



ex-DGATLP

ex-DGPL



Service public de Wallonie



La Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGARNE)

La Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGATLPE)

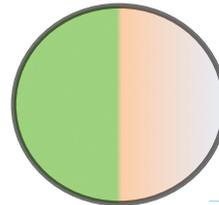


Service public de Wallonie



Cellule de convergence DGO3-DGO4

(Lancée à l'initiative du
Département de l'Environnement et de l'Eau de la DGO3)



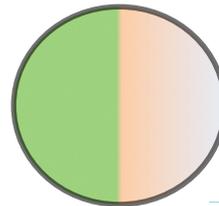


Service public de Wallonie



Cellule de convergence DGO3-DGO4

4 *Agents pilotes*
(2 agents DGO3 &
2 agents DGO4)



61 thématiques communes
aux 2 DGO et dans lesquelles
50 agents travaillent *en tandem*

Mesures existantes en Wallonie

-quelques outils développés et/ou gérés par
l'administration régionale

Plan PLUIES

Adopté le 9 janvier 2003

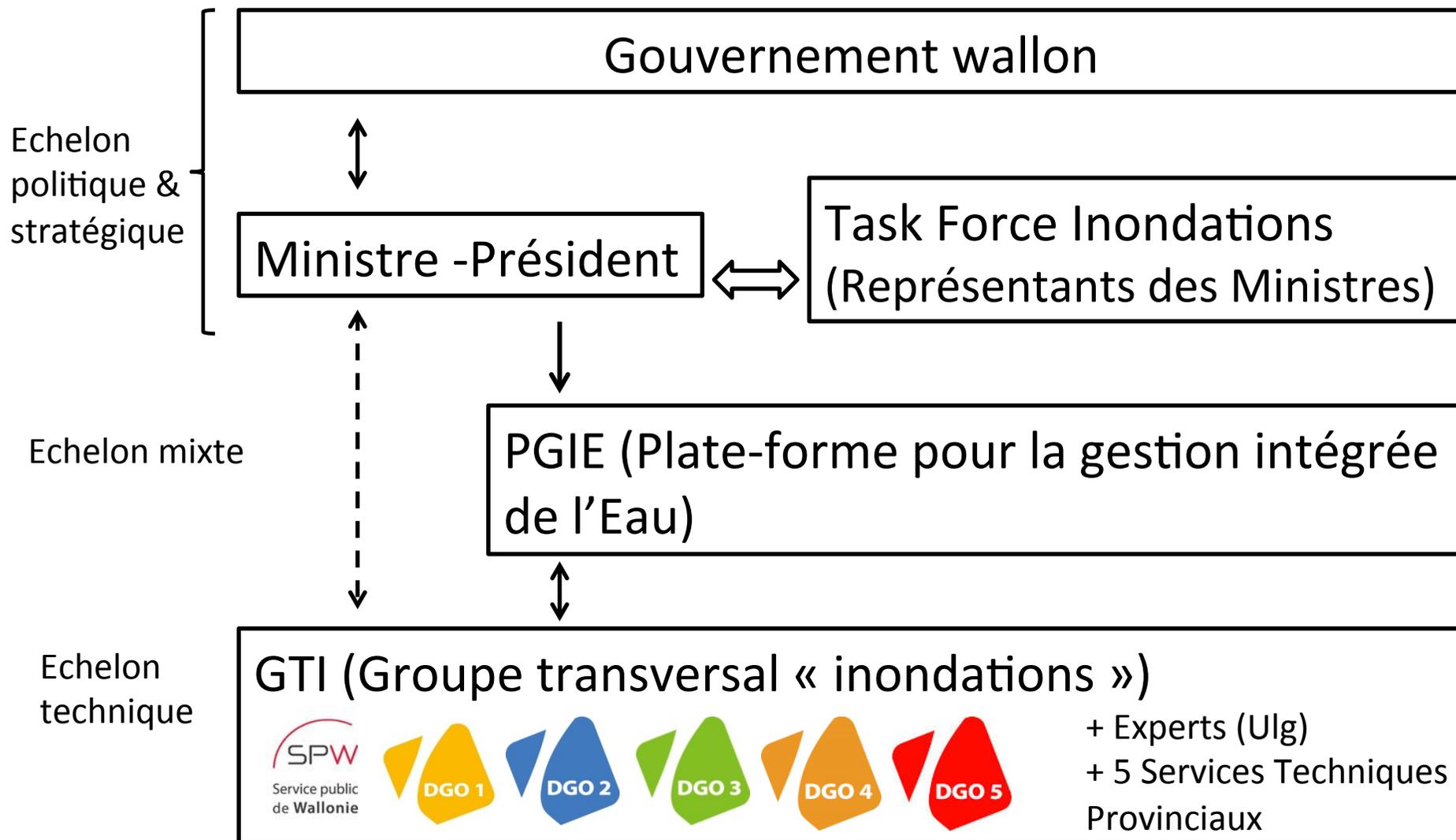
Définit une série d'actions à entreprendre en vue de la **Prévention et la Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés**



5 objectifs majeurs :

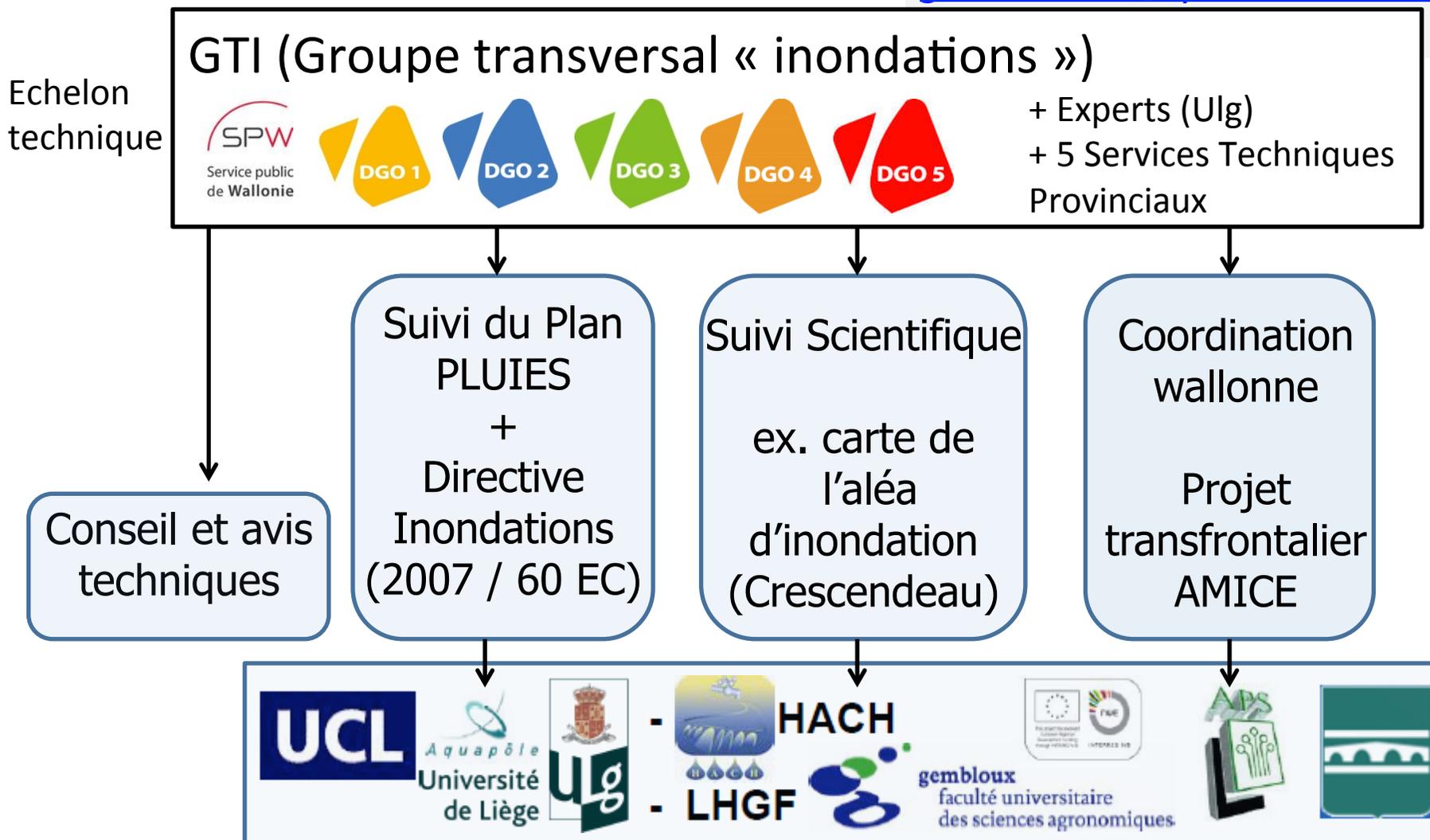
- Améliorer la connaissance des risques de crues et d'inondations
- Diminuer et ralentir le ruissellement des eaux sur le bassin versant
- Aménager les lits des rivières et des plaines alluviales
- Diminuer la vulnérabilité dans les zones inondables
- Améliorer la gestion de crise en cas de catastrophe

Gestion et suivi du plan P.LU.I.E.S.



Le GTI = un « guichet unique »

gtinondation@spw.wallonie.be



Lutte contre les Coulées boueuses – GISER

Millions Euro de dégâts sur les voiries/an

Perte de valeur des récoltes

± 600 000 tonnes de boues déposées
chaque année dans les cours d'eau

Qualité des eaux de
surface

Risque de débordement
des rivières



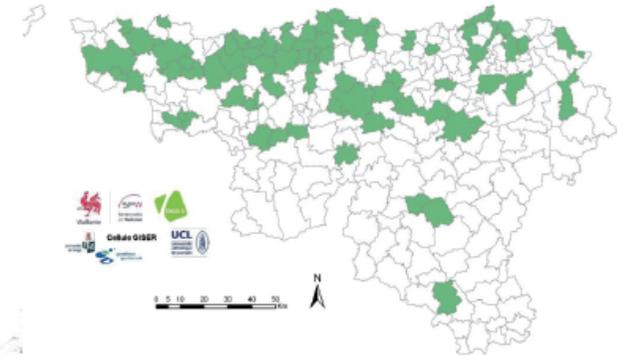
Photos : CIAE (DGO3)



Réduction des inondations par ruissellement et lutte contre l'érosion des sols

Diagnostic et propositions de solutions

LES COMMUNES NE SONT PAS SEULES...



En Wallonie, 73 communes travaillent déjà avec GISER
<http://www.giser.be>



CONCERTATION



SUIVI DES AMÉNAGEMENTS

LA CELLULE GISER EST À LEURS CÔTÉS

Gestion Intégrée Sol-Erosion-Ruissellement: Pôle de conseil et de recherche en vue de lutter efficacement contre l'érosion

erosion@spw.wallonie.be

DGO Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Département Ruralité et Cours d'eau
0800/1 1901
Wallonie.be
Agriculture.wallonie.be



Wa

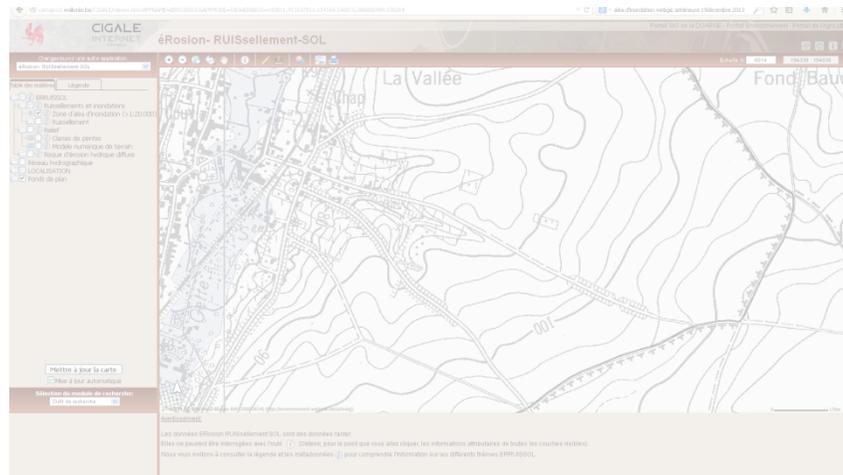
Cellule GISER : Amélioration des Cartes d'Aléas d'inondation (demande du GTI)

Avant décembre 2013

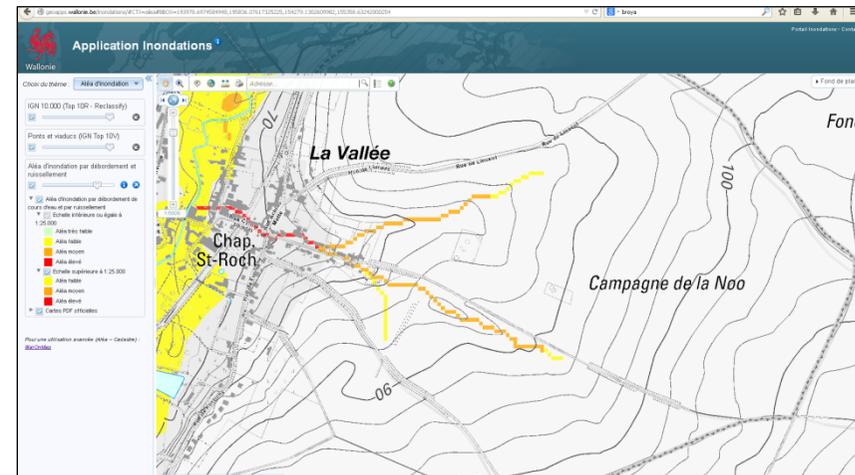
Ligne du temps

Aléa d'inondation

Aléa d'inondation (avec le ruissellement)



Purement débordement



Combinaison des valeurs de récurrence de pluie et de débit de pointe en fonction de l'occupation du sol, du sol et de la topographie

Accessible via :

<http://cartopro3.wallonie.be/CIGALE>

http://environnement.wallonie.be/directive_eau



Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau (DGO3)- Etude de benchmarking



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon



Constat du Département de l'Environnement et de l'Eau (DGO3)

Qualitative des eaux

prévention des pollutions

- ↑ charge en polluants
- mélange avec les eaux usées
- mise en suspension des sédiments

Gestion
 durable des
eaux
pluviales

Quantitative des eaux

prévention des inondations

Valeur écosystémique

- paysagère
- biodiversité

Constat du Département de l'Environnement et de l'Eau (DGO3)

Qualitative des eaux

prévention des pollutions

Gestion
actuelle des
eaux
pluviales

Quantitative des eaux

prévention des inondations

- Les initiatives existantes portent essentiellement sur la gestion quantitative des eaux pluviales
- Absence de politique intégrée des eaux pluviales en Wallonie
- Matière transversale nécessitant la coordination de tous les acteurs

Valeur écosystémique

- paysagère
- biodiversité

Déclaration de Politique régionale 2014-2019

- L'utilisation systématique **de la cartographie de l'aléa inondation** ;
- L'élaboration d'un **plan de crise** régional pour les inondations.
- Le soutien aux **agriculteurs** dans la lutte contre **l'érosion** ;
- Le recours à de **bonnes pratiques** en matière de gestion des eaux à l'échelle individuelle (projets), en **s'inspirant** de celles existantes dans **d'autres pays et régions** ;
- La réflexion sur la faisabilité de l'imposition de **mesures compensatoires proportionnées** permettant de pallier **l'imperméabilisation** artificielle des sols ;
- **La sensibilisation** du grand public et des opérateurs de l'eau ;
- **L'analyse systématique de l'impact** de tout projet sur le cycle de l'eau dans le cadre de l'instruction des **demandes de permis** ;
- **l'entretien** des canalisations, des cours d'eau et de leurs ouvrages d'art ;
- la préservation des **zones humides**

Déclaration de Politique régionale 2014-2019

- L'utilisation systématique **de la cartographie de l'aléa inondation** ;
- L'élaboration d'un **plan de crise** régional pour les inondations.
- Le soutien aux **agriculteurs** dans la lutte contre **l'érosion** ;
- Le recours à de **bonnes pratiques** en matière de gestion des eaux à l'échelle individuelle (projets), en **s'inspirant** de celles existantes dans **d'autres pays et régions** ;
- La réflexion sur la faisabilité de l'imposition de **mesures compensatoires proportionnées** permettant de pallier **l'imperméabilisation** artificielle des sols ;
- **La sensibilisation** du grand public et des opérateurs de l'eau ;
- **L'analyse systématique de l'impact** de tout projet sur le cycle de l'eau dans le cadre de l'instruction des **demandes de permis** ;
- **l'entretien** des canalisations, des cours d'eau et de leurs ouvrages d'art ;
- la préservation des **zones humides**

Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau & de la Cellule Stratégique DGO3-DGO4 :

Convention avec « Almadius-Antea group » pour une étude visant à

- (1) Connaître **les attentes** des acteurs du cycle de l'Eau et de l'AT
- (2) Identifier **ce qui existe** en Région wallonne (Cadre législatif et outils)
- (3) Avoir un aperçu de ce qui se fait en termes de **cadre législatif, fiscal et d'outils (bonnes pratiques)** à l'étranger (9 régions/pays)
- (4) Etablir un premier document concret : un tableau d'**Aide à la gestion des eaux pluviales et de lutte contre l'imperméabilisation**

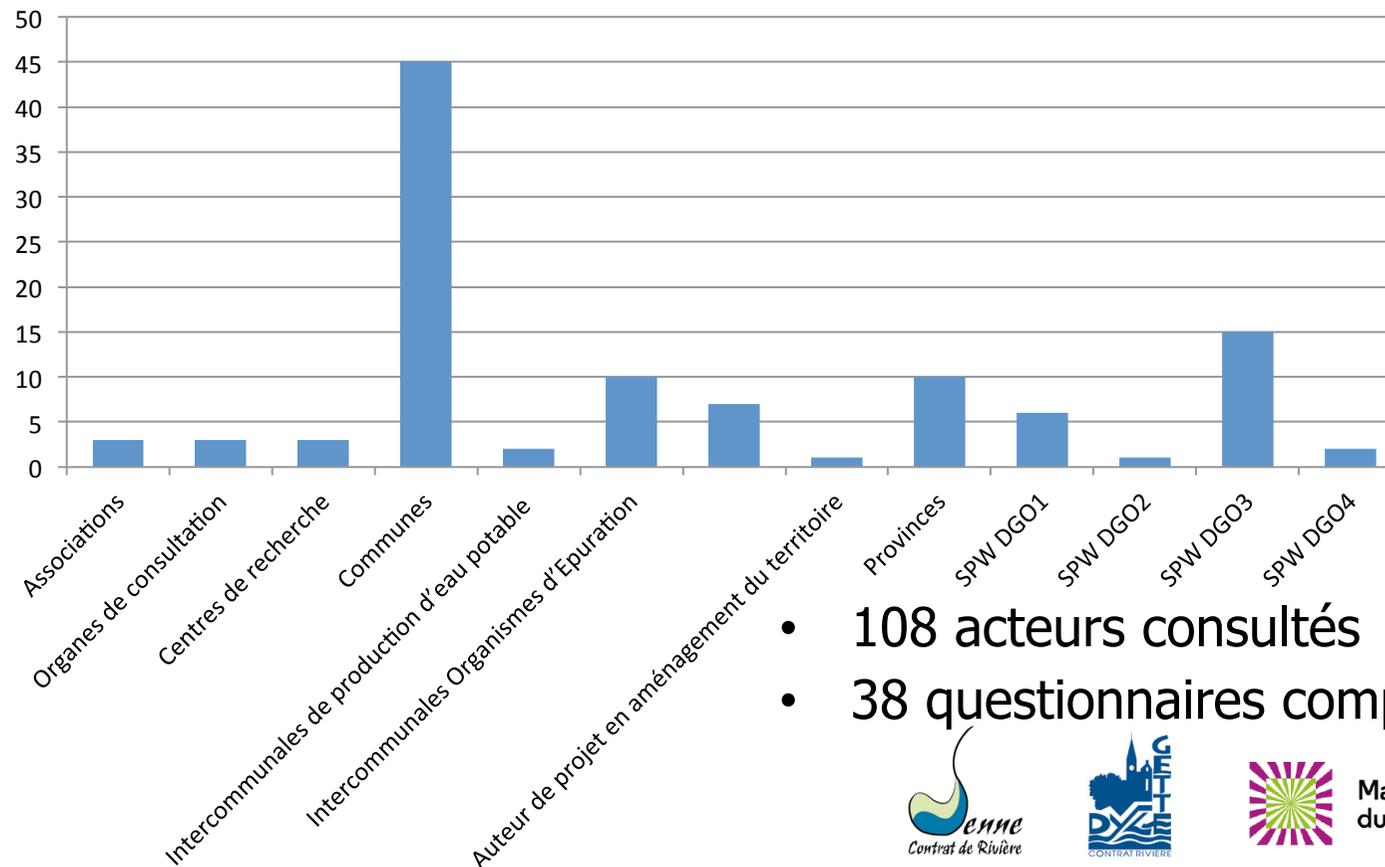
+ Sensibilisation du grand public aux résultats de cette étude via un Colloque (5 novembre 2014, présentations disponibles sur http://environnement.wallonie.be/directive_eau)



Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau & de la Cellule Stratégique DGO3-DGO4 :

Convention avec « Almadius-Antea group » pour une étude visant à

(1) Connaître **les attentes** des acteurs du cycle de l'Eau et de l'AT



- 108 acteurs consultés
- 38 questionnaires complétés (35%)

Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau & de la Cellule Stratégique DGO3-DGO4 :

Convention avec « Almadius-Antea group » pour une étude visant à

- (1) Connaitre **les attentes** des acteurs du cycle de l'Eau et de l'AT
- (2) Identifier **ce qui existe** en Région wallonne (Cadre législatif et outils)
- (3) Avoir un aperçu de ce qui se fait en termes de **cadre législatif, fiscal et d'outils (bonnes pratiques)** à l'étranger (9 régions/pays)

- **Méthodologie:** identique pour phases 2 et 3 :
Révision de documents & échanges avec experts locaux

- Régions analysées :

Bruxelles, Flandre, Pays-Bas, France,
Allemagne, Suisse, Autriche, Ecosse et Angleterre

+ Wallonie

Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau & de la Cellule Stratégique DGO3-DGO4 :

Convention avec « Almadius-Antea group » pour une étude visant à

- (1) Connaitre **les attentes** des acteurs du cycle de l'Eau et de l'AT
- (2) Identifier **ce qui existe** en Région wallonne (Cadre législatif et outils)
- (3) Avoir un aperçu de ce qui se fait en termes de **cadre législatif, fiscal et d'outils (bonnes pratiques)** à l'étranger (9 régions/pays)
 - **Scope:** réglementation, guidance technique, normes, besoins de prescriptions techniques, etc.

=> mesures « transversales »
 - **Hors** cadre de la présente étude : les mesures « structurelles »
(= application de technologies : dimensionnement, etc.)

Les outils de base : les « Fiches Mesure »

○ =1 fiche **synthétique** par « mesure transversale »

○ classées par Région :



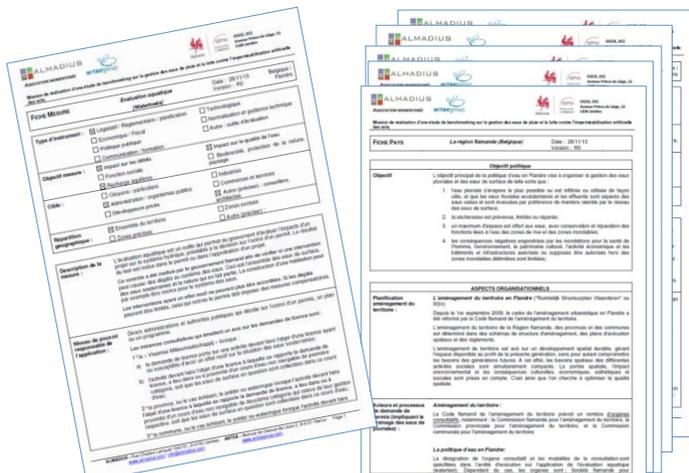
82 fiches pour l'étranger

(issue du benchmarking)

23 fiches pour la Wallonie

(mesures existantes)

○ avec une série de **balises** pour faciliter la lecture

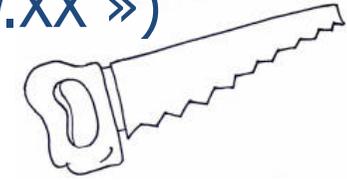


ASSOCIATION MOMENTANÉE Service public de Wallonie		
Mission de réalisation d'une étude de benchmarking sur la gestion des eaux de pluie et la lutte contre l'imperméabilisation artificielle des sols.		
FICHE MESURE		Evaluation aquatique <i>[Watertoets]</i>
Date : 02/07/2014		Belgique / Flandre
Version : R0		
Numéro : FLA.01		
Type d'instrument :	<input checked="" type="checkbox"/> Législatif / Règlementaire / planification <input type="checkbox"/> Economique / Fiscal <input type="checkbox"/> Politique publique <input type="checkbox"/> Communication / formation	<input type="checkbox"/> Technologique <input type="checkbox"/> Normalisation et guidance technique <input type="checkbox"/> Autre : outil d'évaluation
Objectif mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Impact sur les débits <input type="checkbox"/> Fonction sociale <input checked="" type="checkbox"/> Recharge aquifères	<input checked="" type="checkbox"/> Impact sur la qualité de l'eau <input type="checkbox"/> Biodiversité, protection de la nature, paysage
Cible :	<input type="checkbox"/> Citoyens / particuliers <input checked="" type="checkbox"/> Administration / organismes publics <input type="checkbox"/> Développeurs privés	<input type="checkbox"/> Industries <input type="checkbox"/> Commerces et services <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : conseillers, architectes
Répartition géographique :	<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble du territoire <input type="checkbox"/> Zones précises	<input type="checkbox"/> Zones exclues <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Description de la mesure :	L'évaluation aquatique est un outil qui permet au gouvernement d'évaluer les impacts d'un projet sur le système hydrique, préalable à la décision sur l'octroi d'un permis. Le résultat du test est inclus dans le permis ou dans l'approbation d'un projet. Ce contrôle a été institué par le gouvernement flamand afin de vérifier si une intervention peut causer des dégâts au système des eaux. Ceci est l'ensemble des eaux de surface, des eaux souterraines et la nature qui en fait partie. La construction d'une habitation peut par exemple être nocive pour le système des eaux	

http://environnement.wallonie.be/directive_eau



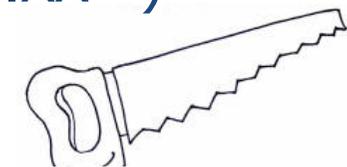
+ **13** nouvelles fiches suggérées pour la Wallonie (« NEW.XX »)
au terme d'une analyse *SWOT* (strengths – weaknesses –
opportunities – threats)



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon



+ **13** nouvelles fiches suggérées pour la Wallonie (« NEW.XX ») au terme d'une analyse *SWOT* (strengths – weaknesses – opportunities – threats)



Facteurs à combiner → Eléments de stratégie	Forces : (à lister)	Faiblesses : (à lister)
Opportunités : (à lister)	Politiques d'accélération <i>Eléments d'une stratégie à court terme</i>	Politiques structurelles <i>Eléments d'une stratégie à moyen terme</i>
Menaces : (à lister)	Politiques de stabilisation <i>Eléments d'une stratégie à moyen terme</i>	Politiques de prévention <i>Eléments d'une stratégie à long terme</i>

<p><u>FORCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur public déjà structuré pour la gestion des eaux usées Présence d'acteurs publics du développement économique (zonings) Sensibilisation de certaines personnes à différents niveaux du secteur public (assainissement, gestionnaires de cours d'eau) à l'importance du sujet Connaissances techniques au niveau de certains OAA et administrations Certains OAA sont actifs sur le terrain dans 	<p><u>OPPORTUNITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des actions issues de la directive « inondations » Sensibilisation de plus en plus grande du public aux problématiques d'inondation
<p><u>FAIBLESSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de responsabilité claire sur la gestion des eaux pluviales Culture du « pré carré » chez certaines personnes Manque de vision stratégique sur le sujet 	<p><u>MENACES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Législation / réglementation actuelle (de l'environnement/de l'eau, gestion de l'urbanisme) peu adaptée / lacunaire / peu claire / pas assez homogène sur le sujet Evolution de la réglementation de

http://environnement.wallonie.be/directive_eau



+ 9 fiches « pays/région »
=résumé par pays/région
Décrivant



l'objectif politique
recherché par chaque
région

&

Résumé des outils mis en
place pour y arriver

ALMADIUS ASSOCIATION MOMENTANÉE anteagroup Wallonie SPW Service public de Wallonie DGO3, DEE Avenue Prince de Liège, 5100 Jambes 15

Mission de réalisation d'une étude de benchmarking sur la gestion des eaux de pluie et la lutte contre l'imperméabilisation artificielle des sols.

FICHE PAYS	La région flamande (Belgique)	Date : 07/07/14 Version : R0
-------------------	--------------------------------------	---------------------------------

Objectif politique

Objectif	L'objectif principal de la politique d'eau en Flandre vise à organiser la gestion des eaux pluviales et des eaux de surface de telle sorte que : <ol style="list-style-type: none">1. l'eau pluviale s'évapore le plus possible ou est infiltrée ou utilisée de façon utile, et que les eaux fluviales excédentaires et les effluents sont séparés des eaux usées et sont évacuées par préférence de manière ralentie par le réseau des eaux de surface;2. la sécheresse est prévenue, limitée ou réparée;3. un maximum d'espace est offert aux eaux, avec conservation et réparation des fonctions liées à l'eau des zones de rive et des zones inondables;4. les conséquences négatives engendrées par les inondations pour la santé de l'homme, l'environnement, le patrimoine culturel, l'activité économique et les bâtiments et infrastructures autorisés ou supposés être autorisés hors des zones inondables délimitées sont limitées;
-----------------	---

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Planification aménagement du territoire :	L'aménagement du territoire en Flandre ("Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen" ou RSV) Depuis le 1er septembre 2009, le cadre de l'aménagement urbanistique en Flandre a été réformé par le Code flamand de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire de la Région flamande, des provinces et des communes est déterminé dans des schémas de structure d'aménagement, des plans d'exécution spatiaux et des règlements. L'aménagement du territoire est axé sur un développement spatial durable, gérant l'espace disponible au profit de la présente génération, sans pour autant compromettre les besoins des générations futures. A cet effet, les besoins spatiaux des différentes activités sociales sont simultanément comparés. La portée spatiale, l'impact environnemental et les conséquences culturelles, économiques, esthétiques et sociales sont prises en compte. C'est ainsi que l'on cherche à optimiser la qualité spatiale.
--	--

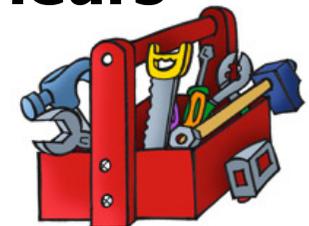
Initiative du Département de l'Environnement et de l'Eau & de la Cellule Stratégique DGO3-DGO4 :

Convention avec « Almadius-Antea group » pour une étude visant à

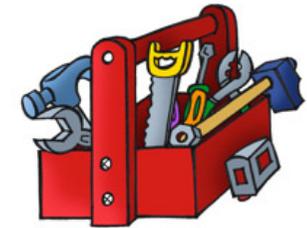
- (1) Connaitre **les attentes** des acteurs du cycle de l'Eau et de l'AT
- (2) Identifier **ce qui existe** en Région wallonne (Cadre législatif et outils)
- (3) Avoir un aperçu de ce qui se fait en termes de **cadre législatif, fiscal et d'outils (bonnes pratiques)** à l'étranger (9 régions/pays)
- (4) Etablir un premier document concret : un tableau d'**Aide à la gestion des eaux pluviales et de lutte contre l'imperméabilisation**

Sur base des Fiches définies aux phases 3 et 4 :

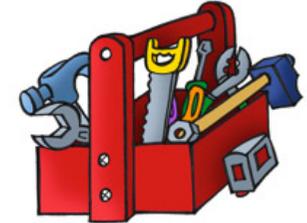
→ Une « boîte à outils » destinée aux différents acteurs afin de **trouver de l'information** et **l'appliquer à leurs projets, dans le cadre existant**



La boîte à outils = Fichier Excel listant 128 Fiches thématiques, classées selon plusieurs catégories (Pays, Région, Types de Mesures,...)



A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
	Ref. Fiche	Mesure	Pays	Region	Législatif / Réglementaire / planification	Economique / Fiscal	Politique publique	Communication / formation	Technologique	Normalisation et guidance technique	Autre
1	FLA.01	Evaluation aquatique [Watertoets]	Belgique	Flandre	x						x
2	FLA.02	Carte montrant les sols sensibles à l'infiltration [Infiltratiegevoelige bodems] & Carte montrant les aquifères sensibles [Grondwaterstromingsgevoelige gebieden]	Belgique	Flandre						x	x
3	FLA.03	Plan de gestion des eaux pluviales [Hemelwaterplannen]	Belgique	Flandre	x					x	
4	FLA.04	Prime pour la construction d'une toiture verte / Prime pour la construction d'une citerne	Belgique	Flandre		x					
5	FLA.05	Guide technique sur les dispositifs d'infiltration	Belgique	Flandre							
6	FLA.06	Règlement urbanistique régional [Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening]	Belgique	Flandre	x						
7	FLA.07	Schémas de structure d'aménagement [Ruimtelijk Structuurplan]	Belgique	Flandre	x						
8	FLA.08	le code de bonne pratique pour la conception et l'aménagement de systèmes d'égouttage [Code goede praktijk voor het ontwerp, aanleg en onderhoud van rioleringsystemen]	Belgique	Flandre						x	
9	FLA.09	Guide pratique 'eau' – construire & rénover [Waterwegwijzer bouwen en verbouwen]	Belgique	Flandre				x		x	
10	BRU.01	Carte des zones potentielles d'infiltration	Belgique	Bruxelles						x	
11	BRU.02	Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire - CoBAT	Belgique	Bruxelles	x						
12	BRU.03	Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments (Info Fiches)	Belgique	Bruxelles				x		x	
13	BRU.04	Le plan de gestion de l'eau (PGE)	Belgique	Bruxelles	x						
14	BRU.05	Les arbres de pluie - Fiche info - GEQ08 – LES ARBRES DE PLUIE	Belgique	Bruxelles				x		x	
15	BRU.06	Outil de calcul WAT	Belgique	Bruxelles						x	x
16	BRU.07	Le Règlement d'Urbanisme et Le permis d'urbanism	Belgique	Bruxelles	x						
17	BRU.08	Plan PLUIE (2008-2011) - Plan régional de lutte contre les inondations	Belgique	Bruxelles	x						
18	BRU.09	La prime (communale) à l'installation d'un système de récupération de l'eau de pluie	Belgique	Bruxelles		x					
19	BRU.10	Prime énergie B5 – toiture verte - Prime (communale) pour la création d'une toiture verte	Belgique	Bruxelles		x					
20	BRU.11	Guide référentiel pour des Quartiers Durables - Outil de gestion de l'eau de pluie à l'échelle du quartier - Tableateur	Belgique	Bruxelles						x	x
21	GB.01	The SUDS Manual	Royaume-Uni							x	
22	GB.02	Cartes d'infiltration par SUDS	Royaume-Uni								x
23	Eco.01	Water (Scotland) Act 1980 / Sewerage (Scotland) Act 1968 / Water Industry (Scotland) Act 2002	Royaume-Uni	Ecosse	x						
24	Eco.02	Water Environment and Water Services (Scotland) Act 2003 (WEWS Act)	Royaume-Uni	Ecosse	x						



Catégories de la boîte à outils -

Types de mesures présentes :

- ❑ Règlements/planification: cohérence entre les outils sectoriels (aménagement du territoire, la gestion d'eau, ..)
- ❑ Outils économiques/fiscaux: (financer la gestion / inciter les mesures structurelles) - taxation, facturation de la consommation d'eau, prime, ..
- ❑ Outil d'évaluation d'impact sur le cycle d'eau (type 'watertoets')
- ❑ Guidance pour la sélection et implémentation des mesures structurelles.
- ❑ Promotion de 'meilleures pratiques'
- ❑ Etudes techniques et définition des normes

Catégories de la boîte à outils - Acteurs concernés :

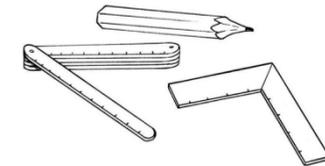


Mesure	Citoyens / particuliers	Administration / organismes publics	Développeurs privés	Industries	Commerces et services	Conseillers, architectes
Evaluation aquatique [Watertoets]		x				x
Carte montrant les sols sensibles à l'infiltration [Infiltratiegevoelige bodems] & Carte montrant les aquifères sensibles [Grondwaterstromingsgevoelige gebieden]		x				x
Plan de gestion des eaux pluviales [Hemelwaterplannen]		x				x
Prime pour la construction d'une toiture verte / Prime pour la construction d'une citerne	x					
Guide technique sur les dispositifs d'infiltration	x	x	x	x	x	x
Règlement urbanistique régional [Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening]	x	x	x	x	x	x
Schémas de structure d'aménagement [Ruimtelijk Structuurplan]	x	x	x	x	x	x
le code de bonne pratique pour la conception et l'aménagement de systèmes d'égouttage [Code goede praktijk voor het ontwerp, aanleg en onderhoud van rioleringsystemen]		x				
Guide pratique 'eau' – construire & rénover [Waterwegwijzer bouwen en verbouwen]	x					x
Carte des zones potentielles d'infiltration						
Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire - CoBAT						
Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments (Info Fiches)	x	x	x			
Le plan de gestion de l'eau (PGE)	x	x	x			
Les arbres de pluie - Fiche info - GEQ08 – LES ARBRES DE PLUIE	x	x	x			
Outil de calcul WAT			x			
Le Règlement d'Urbanisme et Le permis d'urbanism	x	x	x	x	x	x
Plan PLUIE (2008-2011) - Plan régional de lutte contre les inondations	x	x	x			
La prime (communale) à l'installation d'un système de récupération de l'eau de pluie						
Prime énergie B5 – toiture verte - Prime (communale) pour la création d'une toiture verte						

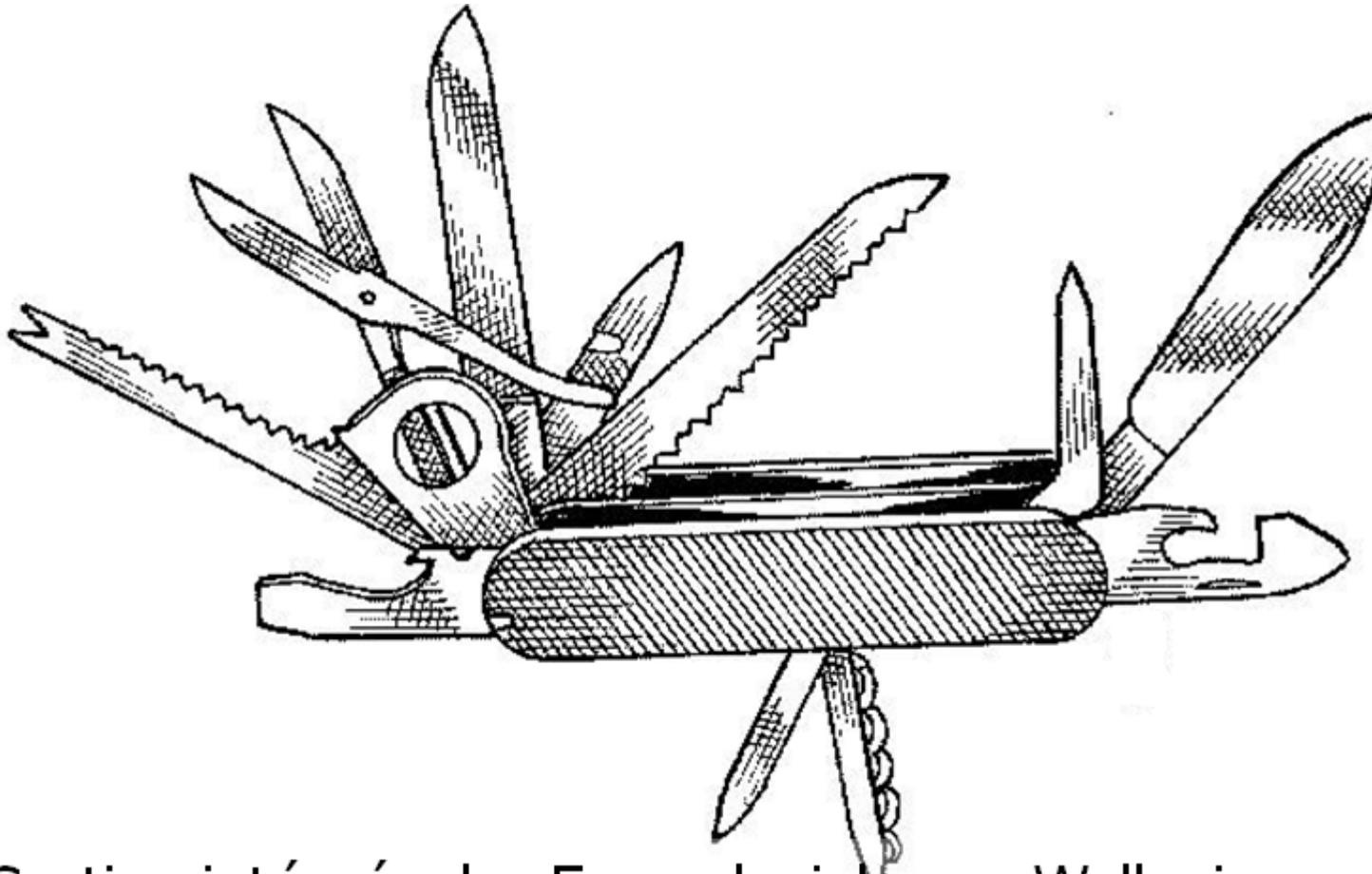
Conclusions :

Une série d'outils développés et gérés par le SPW accessibles à tous :

- **Le GTI**, avis et conseils techniques en matière de lutte contre les inondations.
- **La cellule GISER (DGO3)**, pôle d'expertise Ruissellement & Erosion en milieu agricole.
- **Le Département de l'Environnement et de l'Eau (DGO3)** (Directive Cadre sur l'EAU, Coordination des Contrats rivières, ...)
 - **La cellule Stratégique DGO3-DGO4** convergence sur thématiques communes AT, Environnement et Ruralité
 - Développement d'un « *guide d'Aide à la gestion des eaux pluviales* », première étape vers une politique intégrée.



Conclusions :



Gestion intégrée des Eaux pluviales en Wallonie



Merci pour votre attention !

◦ **Contacts utiles :**

Groupe Transversal « Inondations » :

gtinondation@spw.wallonie.be

Cellule GISER (érosion en zone agricole) :

erosion@spw.wallonie.be

Cellule stratégique de convergence DGO3-DGO4 :

francois.mayer@spw.wallonie.be

**Département de l'environnement et de l'eau –Direction
des Eaux de Surface :**

desu.dee.dgarne@spw.wallonie.be

◦ **Document utile :**

[http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/
spw livre inondations bd.pdf](http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/spw_livre_inondations_bd.pdf)

Législation en Wallonie

Le CWATUPE (et Le Décret du 18 juillet 2002, modifiant le Code wallon d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) du 27 novembre 1997) ; Art. 40, Art. 76, Art 136

Code Civil (Art. 640 et suivants) :

« Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds supérieur ».

Schéma de Développement de l'Espace Régional

SDER (projet de novembre 2013) – Pilier IV – Objectif 5 –

(a) Gérer les risques d'inondations :

L'augmentation de la fréquence des inondations tant par débordement que par ruissellement appelle des mesures d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour assurer la sécurité des personnes, la conservation des biens et la poursuite des activités. Il convient de préserver la fonction régulatrice des lits majeurs des cours d'eau et de maîtriser l'urbanisation lorsqu'un risque d'inondation se présente. Pour permettre le débordement des cours d'eau, certains terrains doivent être laissés libres d'occupation, ou, le cas échéant, des techniques adaptées de construction doivent être mises en œuvre. Dans certains cas, des projets d'aménagement peuvent être rendus compatibles avec le risque d'inondation. Il faut alors privilégier les réponses urbanistiques capables de réduire la vulnérabilité des équipements et de l'habitat.

http://environnement.wallonie.be/directive_eau



Merci de votre attention



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon

